



Relevé de décisions

Réunion du groupe pays Tunisie

Mardi 11 septembre 2012

14h – 16h00

Cités Unies France – 9, rue Christiani – 75018 Paris
Métro Barbès-Rochechouart

Présents

Délégation tunisienne

- HAMMAMI Mokhtar, (Directeur général des Collectivités Locales au ministère de l'intérieur)
- REGAYA Lotfi, (Directeur du développement régional au Ministère de l'Intérieur)
- HOUCHATI Saber, (Directeur de l'unité de développement municipal à la Direction Générale des Collectivités Locales)
- OUEDRENI Tahar (Sous directeur de la production pédagogique au centre de formation et d'appui à la décentralisation, CFAD)
- OUNI Bouraoui, (Directeur de la coopération bilatérale au Ministère de l'Intérieur, chargé de la coopération décentralisée)
- LASRAM Seifallah, (Président de la délégation spéciale de Tunis et Président de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes)

Collectivités et partenaires :

- BAGOT Axelle et Arnaud Le Gall (Ville de Paris) ;
- BELLON Marie, (COSI)
- BERTHOLET Henri (Romans sur Isère, Président du groupe-pays Tunisie) ;
- DESHAYES Frédéric, (Romans sur Isère)
- EYCHENNE Elena, (Vienne)
- FIORINI BERIOT Anna, (Conseil régional Rhône-Alpes) ;
- GASC Fanny, (Saint Briec)
- GASPARETTO François (Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche)
- GRANDU Nicolas, (Conseil général de l'Essonne)
- GROVALET Philippe, (Conseil général Loire Atlantique)
- HUP Véronique, (Conseil général Seine Saint Denis)
- KORB Andreas, (Centre National de la fonction publique territoriale CNFPT, Paris)
- MAKHLOUT Kader, (Association des Maires des Grandes Villes de France)
- MALLÉN Patricia, (Marseille)
- MARCETTEAU Stanislas, (Conseil Général Loire Atlantique)
- MARECHAL Gilles, (Conseil Général Côtes D'Armor)
- MARION Sophie, (Conseil régional Pays de Loire)

- MEVEL-REINGOLD Anne-Marie, (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)
- QUENOT Gérard, (Clermont Ferrand)
- ROUQUETTE Virginie, WIT Nicolas et KOUSSA Intissar (Cités Unies France) ;
- SONALET Pierre-Yves (Ambassade de France en Tunisie) ;

Excusés :

- AOUAICHIA Farid et NICOLET Claude, (Communauté urbaine de Dunkerque)
- MUTH Monique (Grenoble)
- PADOVANI Fabienne, (Conseillère déléguée aux relations internationales conseil général de Loire Atlantique)
- SUEUR Jean Pierre, (Président du groupe interparlementaire d'amitié avec la Tunisie)

I/ Situation politique en Tunisie

La délégation tunisienne présente sa vision de la situation en Tunisie, s'ensuivent des échanges avec la salle.

La Tunisie connaît un processus démocratique lent et perturbé. La situation économique reste très instable.

Cependant, la société civile est extrêmement vivante et se structure en associations de plus en plus nombreuses, mais encore inexpérimentée. Les structures d'Etat sont fragilisées menant parfois à des situations de corruption.

La commission de la constituante dédiée aux collectivités locales avance bien et devrait rendre compte de ses décisions au mois de mars 2013. Au cas où la constitution ne serait pas votée, il serait procédé à un referendum.

La décentralisation constitue toujours une priorité pour les tunisiens, même si ses modalités de mise en œuvre restent à définir. Elle est définie par la partie tunisienne comme « un processus qui s'apprend ».

La question du rôle des collectivités locales en Tunisie est prise en considération par la nouvelle assemblée constituante ; une commission de la Constituante leur est effectivement dédiée.

A priori, le nouveau découpage territorial tunisien serait composé de trois échelons :

- Local
- Régional
- District (qui regrouperait plusieurs régions)

Dans ce cadre, un gouverneur sera nommé par le pouvoir central et sera l'équivalent du préfet en France. Cependant, le pouvoir exécutif reviendrait au président de l'assemblée élue.

En attendant, les délégations spéciales qui assureraient jusque là l'intérim, viennent d'être reconduites dans leurs fonctions, par décret et ce pour une durée d'un an.

Les élections locales, dont la date exacte n'est toujours pas déterminée, se dérouleront probablement à la fin de cette échéance, d'ici un an à un an et demi.

Les membres de ces délégations spéciales auront la possibilité de se présenter aux élections locales.

Le véritable changement constaté par la délégation tunisienne est l'ouverture politique et l'accès au multipartisme. L'instauration d'un dialogue politique et de discussions multilatérales crée une rupture avec l'ère « Benaliste ».

Aujourd'hui des problèmes se cristallisent autour du ralentissement de la croissance économique

(du à la frilosité des investisseurs étrangers), et de la hausse du chômage qui en découle. L'enjeu d'un développement équilibré du territoire reste très prégnant. Aujourd'hui 80% de l'investissement public de développement en Tunisie est dirigé vers l'intérieur du territoire.

Le secteur touristique a souffert de la désertion des visiteurs français, mais les hôtels et autres complexes touristiques ont affiché complet l'été dernier, profitant de touristes venus des pays voisins.

Malgré la conjoncture mouvante, les collectivités françaises et leurs partenaires soulignent leur motivation à travailler ensemble en multipliant les travaux de coopération décentralisée.

II/ Fonds de soutien pour la coopération franco-tunisienne

La Tunisie est sortie du dispositif classique d'appel à projets porté par la DAECT. Une enveloppe d'un montant de 200 000 Euros permet de soutenir spécifiquement les projets de coopération décentralisée franco-tunisienne. Ce fonds de soutien prendra fin en 2013.

Les projets soutenus porteront sur cinq thématiques :

- services publics (déchets, eau, assainissement, urbanisme) ;
- valorisation du patrimoine historique et culturel ;
- tourisme et aménagement du territoire;
- agriculture (de la production jusqu'à la commercialisation);
- développement économique et insertion socio-économique.

Le MAEE apporte jusqu'à 30 % du co-financement du projet dans le cas d'un projet déposé par une collectivité française et jusqu'à 40% du co-financement dans le cas d'un projet mutualisé. Les projets co-financés seront d'une durée de un an.

Malgré les réductions de budget au MAE, la zone méditerranée continue d'être une priorité, le budget qui lui est consacré restera inchangé.

A ce jour, 4 projets de coopération ont été déposés. L'appel est toujours ouvert.

III/ Des Rencontres de la coopération décentralisée tuniso-françaises

Alors que la première réunion du comité de pilotage des rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisiennes s'était tenue le 14 mai dernier à Tunis, la deuxième réunion s'est tenue le 11 septembre à Paris, dans les locaux de Cités Unies France.

Le comité de pilotage comprend, côté français :

- les représentants de l'ambassade de France à Tunis
- le Ministère des Affaires Etrangères et Européenne
- la ville de Romans sur Isère
- la communauté urbaine de Dunkerque
- le département de l'Essonne
- la région Rhône Alpe
- le CNFPT
- Cités Unies France

Et côté tunisien :

- le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CEFAD)
- des représentants de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (CNFPT)
- des représentants du Ministère de l'Intérieur
- et différents experts

Lors de cette seconde réunion, les échanges ont permis de dresser l'architecture globale des Rencontres, et de définir un pré-programme provisoire, prochainement téléchargeable sur le site Internet de Cités Unies France.

La partie tunisienne attend de ces rencontres, que les collectivités tunisiennes saisissent l'outil de coopération décentralisée et son intérêt local. Pour cela ils souhaiteraient une large présentation de la coopération décentralisée et des présentations de cas concrets illustrant les données théoriques.

Déroulé synthétique des Rencontres :

Jeudi 8 novembre (Journée 1):

Matinée :

- Ouverture ;
- Table ronde introductive en plénière de la coopération décentralisée.

Après-midi :

- Deux ateliers de 2 h en simultanée (« les enjeux d'une gouvernance démocratique » et « quel développement durable et enjeux environnementaux pour les villes et territoires ? »)
- Un temps d'échange autour de stands.

Vendredi 9 novembre (Journée 2) :

Matinée :

- Deux ateliers de 2 h en simultanée (« les partenaires institutionnels des collectivités tunisiennes et françaises et leurs associations de pouvoirs locaux » et « le développement économique local »)

Après-midi :

- Restitution des ateliers
- Clôture et recommandations

Les aspects logistiques ont également été discutés.

- Les Rencontres se tiendront les **8 et 9 novembre 2012 à Monastir**
- Sont attendus 60/80 personnes de part et d'autre, soit une participation pouvant aller de 120 à 160 personnes
- La partie tunisienne se charge de l'invitation des collectivités tunisiennes (seront invitées prioritairement les collectivités locales partenaires des collectivités françaises et des collectivités tunisiennes souhaitant développer un partenariat).
- La partie française a en charge les invitations françaises, qui se feront via Cités Unies France (un courrier d'invitation, un bulletin de participation et des informations logistiques seront prochainement téléchargeables sur le site de Cités Unies France).
- La partie tunisienne se charge de l'élaboration d'une liste d'hôtels, et la possibilité d'une navette, aéroport/hôtels a été évoquée.

IV/ Informations diverses

Le troisième Forum des Autorités locales et régionales de la Méditerranée se tiendra les 3 et 4 avril 2013, à Marseille.